

AVIS JEUNESSE :

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

AVIS JEUNESSE :

**REGARDS SUR LE
VIVRE ENSEMBLE**

Les plans, les philosophies, les esprits peuplant le collectif de cet ouvrage se rencontrent sur un territoire où l'Autochtone a depuis longtemps succombé à la pensée étrangère. Ses voix ne sont pas éteintes ni oubliées. Les voix qui se meuvent sous ce texte les honorent.

*« Et Charlevoix ventre infini
Charlevoix ventre infini
Pays mère et Dieu
Terre mère et Dieu*

*Domagaya volé
Taignoagny volé
Stadaconé volé
Oshelaga volé »*

Philémon Cimon, « Charlevoix ventre infini », 2019

La Démarche jeunesse sur le vivre ensemble de l'INM reçoit le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*.

Avec la participation financière de :

Québec 

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.



5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4
1 877 934-5999
inm@inm.qc.ca | www.inm.qc.ca

Avis jeunesse: Regards sur le vivre ensemble

Production

INM

Rédaction

Amandine Gagnon-Hébert, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Camille Esther Garon, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Vicente Guzman Barra, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Quynh Huynh, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Marwa Khanafer, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Kayley Laura Lata, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Jovana Mojovic, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Bao-Vy Nguyen, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Amélia Souffrant, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse
Zied Touzani, membre du comité de rédaction de l'avis jeunesse

Révision

Julie Caron-Malenfant, INM
Sami Ghzala, INM
Francis Huot, INM
Nicolas Vazeille, INM

Conception de la maquette et mise en page

Adelene Frissou, INM

Illustrations / [shutterstock.com](https://www.shutterstock.com)

moopsi
Dinni91
Dasha D
Singleline

Démarche jeunesse sur le vivre ensemble

Cet avis jeunesse est publié dans le cadre de la Démarche jeunesse sur le vivre ensemble, une initiative de l'INM qui s'échelonne sur trois ans. Ce projet reçoit le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité*.

L'objectif : mettre à l'avant-plan le vivre ensemble et inviter les jeunes à une réflexion approfondie sur les thèmes et défis qui y sont associés. La démarche met en contact les jeunes avec des spécialistes de ces questions et avec des modèles inspirants, issus notamment des communautés ethnoculturelles et racisées, et capables de leur insuffler une réflexion positive et stimulante.

Comité de rédaction de l'avis jeunesse

La Démarche jeunesse sur le vivre ensemble inclut la production d'un avis sur un enjeu qui interpelle le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Afin de produire cet avis, l'INM a mis sur pied un comité de rédaction composé de 10 jeunes.

Ce comité de rédaction a été formé à la suite d'un appel de candidatures public lancé par l'INM à l'été 2019. Il est composé de 8 femmes et 2 hommes âgés de 18 et 35 ans et originaires de cinq différentes régions administratives. Les profils socioculturels et professionnels variés (étudiants en droit, en travail social, en psychologie, travailleurs du domaine de l'intelligence artificielle et du milieu communautaire) retrouvés au sein de comité de rédaction contribue à une diversité d'opinions. L'INM les a accompagnés dans leur démarche en organisant des rencontres avec des spécialistes et en encadrant leur travail de rédaction.

Le travail de l'INM ne consistait pas à suggérer aux jeunes des idées à mettre de l'avant. Les idées présentées ne reflètent pas les positions défendues par l'INM, mais bien celles des jeunes qu'il accompagne.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction		10
Qu'est-ce que le vivre ensemble ?		15
Limites et choix		18
Thème 01	Environnement et vivre ensemble	22
Thème 02	Technologies et vivre ensemble	32
Thème 03	Culture et vivre ensemble	41
Mots de la fin		49

Introduction

Ce document est le résultat de nombreuses heures de débats, de rencontres, de recherches personnelles et de rédaction. Il est le fruit d'un travail collectif qui a permis de faire ressortir les points de convergence qu'on retrouve synthétisés dans cet avis. Le consensus n'a pas été forcé, et une multitude de conceptions du vivre ensemble subsistent.

Ce document est profondément ancré dans la réalité de l'époque actuelle. Les thématiques abordées sont un reflet des préoccupations de notre génération : l'identité québécoise et sa singularité, les changements climatiques et les défis qu'ils impliquent, ainsi que l'intelligence artificielle et ses conséquences sur le vivre ensemble.

LE PROCESSUS DE RÉDACTION

Le processus de rédaction s'est déroulé d'octobre 2019 à mars 2020. Au courant de cette période, le comité de rédaction s'est réuni formellement à cinq reprises au Musée des beaux-arts de Montréal.

La première rencontre a permis aux membres du comité de rédaction de faire connaissance, et d'amorcer le processus d'information en bénéficiant de présentations offertes par deux spécialistes : Rachida Azdouz, psychologue et spécialiste des relations interculturelles, et Michel Seymour, philosophe et professeur retraité.

Entre la première et la deuxième rencontre, les membres du comité de rédaction, par le biais d'un questionnaire en ligne, ont interpellé leurs entourages respectifs (académique, professionnel, familial), afin d'élargir leurs conceptions du vivre ensemble. Au total, ce sont 52 personnes, principalement de Montréal, qui ont répondu à ce questionnaire. Les réponses auront permis de nourrir les réflexions et la rédaction du présent document.

Les membres du comité de rédaction ont également alimenté leurs réflexions de recherches documentaires qui les ont amenés à consulter une large gamme d'écrits pertinents.

La deuxième rencontre a été l'occasion pour les membres du comité de rédaction de l'avis de mettre en commun le fruit de leurs recherches et les

résultats du questionnaire en ligne. Cette rencontre a aussi permis de délibérer sur le contenu à aborder à travers l'avis, et de fixer des objectifs communs.

Les troisième et quatrième rencontres ont respectivement pris la forme d'ateliers de rédaction et de communication.

SOMMES-NOUS FAITS POUR VIVRE ENSEMBLE ?

L'être humain dépend de sa capacité à s'organiser et à collaborer dans un environnement qui lui est hostile à bien des égards. Vivre ensemble n'est pas pour autant chose facile, et soulève de nombreux questionnements qui ont guidé notre réflexion dans la rédaction de cet avis.

- Comment composer avec nos différences ?
- Ne vaudrait-il pas mieux éviter ces différences et nous en tenir à nos semblables ?
- Laquelle des affirmations suivantes est la plus juste : « qui se ressemble s'assemble » ou « les contraires s'attirent » ?
- Est-il dans la nature humaine de composer avec toutes ces différences ?

Et finalement, **sommes-nous faits pour vivre ensemble ?**

De nombreux penseurs se sont attardés à nos modes d'organisation politique et à leurs conséquences sur notre capacité à cohabiter en paix. D'Aristote à John Locke, en passant par John Rawls ou encore Roland Barthes, se questionner sur le vivre ensemble n'a rien de nouveau.

Notre contribution, bien qu'éclairée par les réflexions de penseurs et de spécialistes, puise d'abord et avant tout dans nos expériences personnelles, et vise à mettre en lumière les défis contemporains liés au fait de vivre ensemble au Québec.

DE BONNES RAISONS DE VIVRE ENSEMBLE ?

Il n'y a pas de rencontres sans territoire et il n'y a pas de territoire sans rencontres. C'est à partir du territoire que foisonnent les formes de vie. Sans terre sur laquelle mettre nos pieds, le vivre ensemble ne serait qu'un rêve. La culture, l'environnement et la technologie : tout débute par des rencontres dans des milieux donnés. Avec le temps vient la territorialisation. On marque d'un X les lieux où on a bien été reçu, où on a trouvé ce qu'on cherchait, où on s'est senti compris, et on y revient.

Aujourd'hui, les choses sont complexifiées à l'extrême. Le monde est traversé de frontières de toutes sortes : physiques, économiques, morales. Certaines frontières coupent le territoire québécois. Il suffit de penser à la division Montréal/régions, aux clivages intergénérationnels, à l'exclusion des Autochtones du débat public, au mur qui sépare la ville de Mont-Royal et le quartier Parc-Extension.

Ces frontières constituent un problème moral significatif qui soulève la question suivante : comment se fait-il que des personnes soient victimes de violences physiques et symboliques ? Ce problème nous force à penser et à trouver des solutions.

Le résoudre n'est toutefois pas simple. Qui peut décider de « fermer » les frontières, et sur quels fondements ? Construire un mur, d'accord, mais au nom de quoi ?

Les frontières marquent la séparation, mais au fond, ce sont également des points de contact entre différentes communautés. N'est-il pas vrai que les frontières sont une manière d'entrer en relation ?

Nous touchons ici à l'aspect institutionnel du vivre ensemble. Nous y reviendrons dans la prochaine section, mais disons simplement pour l'instant que dans une démocratie, les institutions politiques ne devraient pas être à l'origine du malheur. La différence entre la domination arbitraire et l'exercice du pouvoir légitime, c'est la capacité de chacun de comprendre le rôle, l'histoire et l'avenir des institutions.

L'idée d'une société « [...] bonne [comme] un idéal où le pouvoir est légitime, c'est-à-dire où l'obéissance à des règles (sociales, religieuses, politiques) ne

nous rendent pas systématiquement malheureux¹ » n'est pas seulement un idéal, mais une véritable exigence de la démocratie. Pour exclure des groupes, ne pas vivre ensemble, il faut mobiliser de bonnes raisons, s'il en existe.

La question est donc lancée : avons-nous de bonnes raisons de ne pas vivre ensemble ?

LES JEUNES DANS TOUT ÇA ?

Les enjeux sont grands et le temps manque. Les jeunes, aujourd'hui, n'ont pas les mêmes perspectives d'avenir que les générations qui les ont précédés. Les référents sociaux ont complètement basculé dans les dernières décennies, et l'arrivée de nouvelles technologies a rapidement fait éclater le rapport au monde entretenu durant des générations.

Par ailleurs, une société branchée n'est pas nécessairement une société en dialogue. L'expérience l'a démontré : les branchements technologiques ne sont pas synonymes de rapports humains significatifs. Le vivre ensemble ne se trouve-t-il pas menacé par ces technologies qui entravent le contact intergénérationnel ?

À ces enjeux s'ajoute la crise climatique, qui constitue sans doute le plus important défi auquel l'humanité fait face. Ce défi se pose de manière particulièrement menaçante pour les jeunes, qui sont désormais obligés de composer avec une biosphère dérégulée et sans doute irréparable.

Mentionnons aussi la montée de certains dérèglements sociaux, comme la croissance dans le monde du populisme, des inégalités sociales et de l'incertitude identitaire.

Nous en savons peu au sujet des conséquences à long terme de ces changements, mais déjà, ils transforment le marché du travail. Faut-il s'inquiéter ? Certains disent que les jeunes exagèrent, que tout va bien. Et qui sommes-nous pour nous prononcer ? Après tout, ce sont les autres qui ont les connaissances savantes, l'expérience, l'argent, le pouvoir. Mais c'est plus fort que nous, le vivre ensemble paraît menacé. Les arguments au nom du *statu quo* ne font pas le poids.

Nous avons donc envie de dire la chose suivante quant à nos orientations : celles et ceux qui n'ont pas encore solidement enraciné leurs habitudes disposent du plus grand potentiel pour amorcer un mouvement vers un terrain plus fertile.

La jeunesse québécoise n'aura pas les moyens de ses ambitions tant qu'elle n'aura pas droit à la considération qui lui revient au sein des institutions politiques. Dressant un parallèle avec les travaux de la philosophe Martha Nassbaum², nous estimons que deux indicateurs significatifs du développement humain seraient la qualité de la participation citoyenne des jeunes de tous les horizons et la prise en compte de leur créativité dans les processus législatifs et politiques. Une société pouvant donner lieu à des résultats qui sont en adéquation avec les intérêts réels des jeunes serait ainsi une société en santé.

Et donc, le Québec, est-il en santé ? Qu'est-ce que le pouls de la jeunesse nous permet de déceler, qu'il est hasardeux de laisser faire ou de se laisser faire³ par l'état du monde ? Nous n'avons rien à perdre.

¹ Boudou, Benjamin. *Le dilemme des frontières: éthique et politique de l'immigration*. Paris : Éditions EHESS, 2018, p. 14.

² Robeyns, Ingrid. « The Capability Approach ». *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2016. <https://plato.stanford.edu/archives/win2016/entries/capability-approach/>.

³ Freitag, Michel. *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*. Montréal : ALIAS, 2018.

Qu'est-ce que le vivre ensemble ?

Le vivre ensemble est une expression qu'on entend fréquemment dans divers milieux, notamment académique, journalistique et institutionnel. Alors qu'on emploie le même terme, il semble que nous n'arrivons pas toujours à bien nous comprendre.

Le Conseil supérieur de l'éducation est à l'origine de l'une des tentatives de définir le vivre ensemble, qui se rapporterait selon lui à la citoyenneté. « La citoyenneté sous un angle avant tout sociologique qui lui fait observer que cette citoyenneté doit être perçue comme la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique, pluraliste, ouverte sur le monde, mais davantage encore, comme la capacité de construire ensemble une société juste et équitable. La citoyenneté y fait donc référence à des qualités, des attitudes, des comportements et des connaissances grâce auxquels pourra s'édifier un espace civique qui permet de concilier le respect des particularismes et le partage de valeurs communes et qui prépare chaque personne à s'engager activement dans l'exercice d'une citoyenneté responsable⁴ ».

Cette définition est un point de départ utile, mais qui comporte des lacunes importantes. Loin d'être entièrement satisfaisante, la notion de citoyenneté ne peut être qu'une piste parmi d'autres. Comme nous l'avons évoqué en introduction, la citoyenneté ne correspond pas adéquatement aux implications du vivre ensemble. Le caractère institutionnel de cette définition a pour conséquence de mettre à l'écart un ensemble de considérations qu'on trouve dans l'utilisation courante du terme. Évidemment, une telle critique ne saurait être satisfaisante pour notre questionnement sur le vivre ensemble. Il nous faut creuser plus loin.

Difficile à cerner dans l'abstrait, le vivre ensemble appelle à différentes interprétations selon le contexte. La difficulté à définir le concept est elle-même parlante : deux termes simples sont unis, le verbe vivre et l'adverbe ensemble. Vivre, donc exister, être, se réaliser. Ensemble, les uns avec les autres, enchevêtrés. Quelque part dans ces mots devrait naître un sens de la coexistence. On se rend alors rapidement compte qu'à eux seuls, ils n'augurent rien de bien concret.

C'est alors l'addition de ces termes qui permettrait de dégager une idée plus claire de ce qui est désigné. Mais là encore, on se trouve à pelleter le problème plus loin. En consultant un dictionnaire de langue usuelle, on peut voir que le vivre ensemble est défini comme étant quelque chose comme la cohabitation harmonieuse entre personnes ou bien une forme de cohésion sociale. Le vivre ensemble serait la solidarité entre individus. Le problème est donc le suivant : ma solidarité est-elle du même genre que la tienne et sont-elles compatibles ?

L'absence d'une définition communément acceptée vient probablement du fait que le vivre ensemble est avant tout un idéal conceptuel. Autrement dit, le vivre ensemble dans son absolu n'existe pas encore : c'est précisément l'idéal auquel, nous, les jeunes, aspirons.

La difficulté à définir ce concept peut également s'expliquer par le fait qu'il n'existe pas de réalité concrète et matérielle sur laquelle nous pouvons nous baser pour fonder la véracité d'une définition. Prenons un exemple. La pluie est facile à définir : nous la voyons, et nous sommes donc capables de traduire en mots ce que nous constatons. Nous mettons ainsi à l'épreuve la justesse de notre définition en comparant cette dernière avec la réalité. Or, ce n'est pas le cas avec le vivre ensemble. Ce concept nous renvoie des images mentales pouvant sembler utopistes. Alors qu'il peut paraître laborieux d'établir une définition absolument consensuelle et à l'abri de toute critique, on peut dire que plusieurs valeurs semblent intrinsèques au vivre ensemble.

Nous avons pu tirer cette conclusion suite aux témoignages d'une cinquantaine de personnes d'horizons différents qui nous ont rapporté leur conception du vivre ensemble.

Il existe autant de définitions que d'individus. Un certain consensus se dégage toutefois à la question suivante : « selon vous, quelles sont trois valeurs inhérentes au vivre ensemble ? ». Certaines valeurs deviennent de plus en plus récurrentes. Voici les mots qui reviennent le plus fréquemment.

⁴ Conseil supérieur de l'éducation. « Éduquer à la citoyenneté. Rapport annuel 1997-1998 sur l'état et les besoins de l'éducation ». Conseil supérieur de l'éducation, 1998. <http://www1.cse.gouv.qc.ca/FR/Panorama1999-02-3-SY/index.html>.



UNE NOUVELLE DÉFINITION DU VIVRE ENSEMBLE EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Nos remarques précédentes nous amènent à nous poser la question suivante : est-il nécessaire de définir le vivre ensemble ? À la lumière de nos réflexions et des témoignages que nous avons recueillis, il est évident que le vivre ensemble est un concept qui ne pourra jamais être complètement saisi dans la rigidité d'une définition.

Après tout qui définit, exclut. Le vivre ensemble est un concept dynamique : il évolue et se décline de diverses manières en fonction du contexte temporel, spatial, social, économique, culturel. Il n'est pas nécessaire de tenter de figer ce concept, qui est en soi si changeant. À la fin de cet avis, vous aurez le loisir de lire nos propres visions du vivre ensemble qui n'ont pas la prétention de satisfaire à la multitude des considérations qui ont été soulevées, mais servent plutôt à illustrer le caractère multidimensionnel de ce concept.

Limites et choix

Qui dit vivre ensemble dit potentiel de séparation. Le vivre ensemble implique sémantiquement son opposé, soit une société centrée sur elle-même caractérisée par le dédain, la haine ou pire, l'indifférence des autres. Certains ont tenté, face à la recette actuelle du vivre ensemble, de le dépeindre comme un « vivre-à-côté » dont on forcerait les exploits⁵. Cette indigestion du concept ne serait-elle pas en lien avec une inquiétude dans la construction de l'identité collective ? Tout porte à croire qu'une série d'incidents dans les dernières décennies au Québec a (re)mis à l'agenda la question identitaire et plongé la sphère publique dans de longs débats qui, admettons-le, font parfois bien peu de sens. Le débat sur l'existence même d'islamophobie ou de racisme au Québec⁶ en témoigne.

Le vivre ensemble s'inscrit dans ce contexte incertain. Il ne faut toutefois pas se méprendre, il ne suffit pas de répéter l'expression pour que, soudainement, le vivre ensemble se concrétise. Le concept de vivre ensemble rend compte non pas d'une société délimitant un tout homogène que certains groupes « radicaux » tenteraient de changer en bloc, mais d'une construction de rapports sociaux inégalitaires appelés à être déconstruits. Ces rapports sociaux sont les relations conflictuelles entre différents groupes. Ils gravitent surtout autour d'enjeux de pouvoir qui déchirent le lien social, souvent au détriment de groupes minoritaires. Ces rapports inégalitaires tendent à se reproduire mutuellement⁷, d'où l'appel à la déconstruction.

S'il est vrai qu'une communauté politique est nécessairement composée de groupes en conflit, il ne s'agit pas d'imaginer un monde magique de reconnaissance forcée entre rivaux. Le vivre ensemble rompt simplement avec les logiques universelles des sociétés inégalitaires. Le vivre ensemble, ce sont des références objectives à des relations humaines égalitaires. Il s'agit donc de penser la société autrement que par l'appropriation collective du territoire, des corps et des esprits d'autrui⁸. On peut penser par exemple à l'idée d'une « écologie des savoirs », soit un métissage des moyens de comprendre le monde, tant du « nord » que du « sud »⁹.

En ce sens, le vivre ensemble n'est pas un programme politique, et s'il en est un pour certaines personnes, il est vide. Il peut être associé autant à la décharge sociale des tabous, comme le mouvement #metoo qui a suscité une

discussion publique sur la question des abus sexuels, qu'à la laïcité et son ascension normative après la révolution tranquille.

Par conséquent, il faut bien l'admettre, de multiples aspects du vivre ensemble sont absents de cet avis, bien qu'ils auraient pu l'enrichir. Les autrices et les auteurs n'ont ni la prétention ni les moyens de couvrir tous les angles d'une question d'actualité présentant autant de pans. Et c'est tant mieux!



⁵ Ravary, Lise. « Vivre ensemble ou le vivre-ensemble? » *Le Journal de Montréal*. 26 septembre 2016. <https://www.journaldemontreal.com/2016/09/26/vivre-ensemble-ou-le-vivre-ensemble>

⁶ Radio-Canada. « Il y a de l'islamophobie au Québec, concède Legault ». *Radio-Canada*. 1^{er} février 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1150430/francois-legault-islamophobie-quebec>

⁷ Galerand, Elsa, et Danièle Kergoat. « Consubstantialité vs intersectionnalité? : À propos de l'imbrication des rapports sociaux ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, no 2 (2015) : p. 44-61.

⁸ McAll, Christopher. « Des brèches dans le mur : inégalités sociales, sociologie et savoirs d'expérience ». *Sociologie et sociétés*, vol. 49, no 1 (2018) : p. 89-117.

⁹ Godrie, Baptiste. « Épistémologies du Sud et militantisme académique: Entretien avec Boaventura de Sousa Santos, réalisé par Baptiste Godrie ». *Sociologie et sociétés*, vol. 49, no 1 (2017) : p. 143.

The background features a light pink color with several concentric circles in a slightly darker shade of pink. In the bottom-left corner, there is a dark red, organic, wavy shape that overlaps the circles.

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

Thème 01 **Environnement et vivre ensemble**

Les structures politiques et économiques actuelles ont considérablement endommagé l'environnement. Le lien causal direct, précis et probant entre l'activité humaine et les dérèglements climatiques n'est plus à faire. Ce qui nous apparaît plus intéressant, c'est le constat que même les personnes qui ne comprennent pas les tenants et aboutissants de la science écologique se sentent interpellées par la crise climatique. Quel lien entre environnement et vivre ensemble ?

CRISE CLIMATIQUE

Le vivre ensemble comme lien avec la biosphère

Comme l'énonce le philosophe Timothy Morton : « Nous sommes responsables du réchauffement climatique. Formellement responsables, que nous l'ayons provoqué ou non, qu'il soit possible ou non de prouver que nous l'avons provoqué. Nous sommes responsables du réchauffement climatique simplement parce que nous sommes des êtres sensibles. C'est une raison amplement suffisante¹⁰ ».

L'humanité dépend de l'existence d'un monde symbiotique, de notre seule et unique biosphère, riche et diversifiée. Dans le langage courant, on y réfère en parlant de la « nature ». Dans le langage économique, on parle plutôt de « ressources naturelles ». Ces termes sont trompeurs, car ils dissimulent les liens qui unissent les différents morceaux.

Il suffit de regarder la composition même du corps humain pour se rendre compte à quel point nous entretenons, sans effort, des relations de dépendance avec d'autres êtres. Par exemple, le côlon humain est peuplé par des milliards de bactéries bénéfiques à la digestion et à l'absorption de nutriments. Sans ces bactéries, la vie humaine serait impossible. Le monde symbiotique n'existe que par le biais de ces relations réciproques dans lesquelles s'établissent de nombreux équilibres dynamiques. La vie humaine n'est rien d'autre que ce qui germe dans les craques de ces relations.

Des tests génétiques sur des bactéries, des plantes et des animaux ont révélé que les différentes espèces s'hybrident plus qu'on aurait originellement cru¹¹.

Tous les organismes seraient des monstres dans la mesure où ils sont des chimères, constituées de fragments d'autres créatures¹².

On peut se demander ce que cela peut signifier en termes pratiques. En fait, grâce à nos percées scientifiques, nous sommes au stade où il devient de moins en moins légitime de penser que l'humanité a un rôle privilégié et prédéterminé à jouer. C'est notre conception même du monde politique qui prend alors un coup. Nos politiques et nos lois ne pourront pas tenir longtemps si elles continuent de se fonder sur des critères qui différencient l'humanité des animaux. Déjà, le Code civil du Québec définit les animaux comme des êtres doués de sensibilité, plutôt que comme des « biens »¹³. Est-ce suffisant ? Se pourrait-il que les bêtes aient quelque chose à nous dire de la politique¹⁴ ?

Des études affirment que les animaux peuvent réfléchir sur eux-mêmes, en apportant des preuves fondées sur des états tels que l'incertitude et l'hésitation¹⁵. Pour Darwin, qui a longuement étudié les « danses » romantiques des oiseaux, la réponse était claire : les animaux ont le sens de la beauté et de l'émerveillement¹⁶. Il laissait déjà entendre que la différence entre les humains et les non-humains n'est pas une question de qualité, mais de quantité, « de degré et non de nature¹⁷ ». Le philosophe Timothy Morton résume d'une manière comique cet état de fait : « Les non-humains sont-ils doués de langage ? Oui. D'imagination ? Évidemment. De raison ? À coup sûr. D'esprit ? Sans aucun doute. Peuvent-ils se servir d'outils ? Assurément. Font-ils preuve de progrès dans leurs techniques ou leurs compétences au fil du temps ? Absolument. Les non-humains peuvent-ils éprouver de la compassion ? Bien sûr. Ont-ils le sens de l'humour ? Pourquoi pas. La faculté de s'émerveiller ? Oui. De choisir ? Pareillement. Ce que les humains ont réellement d'unique, c'est leur capacité à jeter et à transpirer, l'éventail n'est pas très large¹⁸ ».

Loin de nous l'idée de brouiller les différences qui font de l'humanité ce qu'elle est. Les différences entre espèces sont importantes et intéressantes, elles sont la condition de nos rapports mutuels. Ce que nous apporte l'écologisme, c'est l'idée que nos rapports actuels avec le monde vivant sont caractérisés par la domination et l'exploitation. La démonstration que l'humanité n'est par essence pas plus « douée » que les animaux, de la même manière que la majorité n'est pas plus « douée » que d'autres groupes minoritaires, c'est un grand coup d'humilité qui force à repenser nos rapports, et certaines

personnes y sont plus réceptives que d'autres. L'idée est toutefois de mettre en lumière les liens de dépendance qui nous unissent, et non pas d'effacer notre histoire, notre culture ou notre dignité. Il y a beaucoup de place pour une communauté « en santé » dans un monde symbiotique, ou politique, riche et diversifié.

La question qui se pose alors est la suivante : comment l'humanité peut-elle créer de nouveaux rapports réciproques, et donc plus égalitaires, avec le monde animé qui l'habite et dans lequel elle habite ?

Vers un droit fondamental à un environnement de qualité

Au Canada et au Québec, il n'existe pas de véritable droit à un environnement de qualité, mais bien un droit sur l'environnement. Les corpus juridiques canadien et québécois prévoient différentes lois et différents règlements qui couvrent une série de rapports techniques entre l'État et les entreprises qui souhaitent exploiter le territoire.

Ces lois et règlements mettent en place les balises opérationnelles à respecter par ces entreprises. Conformément aux principes du développement durable, véritable paradigme économique depuis la *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* de 1992¹⁹, l'État préconise une approche visant à concilier économie et environnement. Autrement dit, l'environnement se voit attribuer une valeur utilitaire. Cette valeur, quantifiable, est mise en balance avec d'autres enjeux, tels que l'économie, l'industrie et l'emploi. Il existe ainsi peu d'indices dans le corpus juridique canadien donnant une valeur intrinsèque à la nature et, conséquemment, on n'y retrouve pas le droit sans équivoque à un environnement de qualité.

Qu'est-ce que le droit à environnement de qualité ? C'est essentiellement un droit à la préservation ou la conservation contre les détériorations importantes. On y associe la notion de processus environnemental juste et équitable (*due process*), qui implique la mise en place de garanties procédurales limitant la capacité d'une entreprise ou d'un individu de détériorer rapidement et de manière importante l'environnement. Ce droit est crucial dans l'avènement de la justice environnementale et dans le maintien de la démocratie. Ce n'est qu'à l'issue d'une procédure juste et impartiale que les décisions environnementales peuvent être qualifiées de légitimes.

Comme l'environnement est à la racine (c'est le cas de le dire!) de nos besoins de base, il doit faire l'objet d'une gestion responsable, transparente et efficiente. C'est pour cette raison que les évaluations environnementales, desquelles participent les travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), constituent non seulement des instances clés dans la gestion responsable et durable du territoire, mais également des remparts fondamentaux contre des abus environnementaux.

Au Canada, le droit à un environnement de qualité n'est pas explicitement formulé dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, sauf si on considère la possibilité que soit étendu le droit général à la sécurité de sa personne à la sécurité environnementale. Jusqu'à présent, aucun tribunal n'a reconnu de telles implications. Cependant, l'argument est présentement mobilisé par un groupe de jeunes qui ont intenté une action collective à l'encontre du gouvernement pour son inaction climatique²⁰.

Au Québec, le droit à un environnement de qualité est proclamé depuis 1978 dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui prévoit que : « Toute personne a droit à la qualité de l'environnement, à sa protection et à la sauvegarde des espèces vivantes qui y habitent, dans la mesure prévue par la présente loi, les règlements, les ordonnances, les approbations et les autorisations délivrées en vertu de l'un ou l'autre des articles de la présente loi [...]»²¹.

Ce droit est assorti d'un recours en injonction « [...] pour empêcher tout acte ou toute opération qui porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte à l'exercice d'un droit conféré par l'article 19.1 ». Bien qu'il s'agisse d'un recours non négligeable, c'est une formulation faible du droit à un environnement de qualité. Le droit est effectivement modulé « [...] dans la mesure prévue par la présente loi », ce qui signifie qu'il est tributaire des protections prévues dans le dispositif législatif, soit l'interdiction d'émettre, de déposer, de dégager ou de rejeter des « contaminants » dans l'environnement et l'encadrement de certaines activités pour contrôler les eaux usées, la pollution atmosphérique engendrée par les véhicules automobiles, la gestion des matières résiduelles et dangereuses, les rayonnements et les autres agents vecteurs d'énergie, le bruit et l'exploitation d'établissements industriels.

La loi prévoit d'ailleurs la possibilité d'obtenir un certificat d'autorisation pour émettre des contaminants. Certains acteurs sont même relevés de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu du règlement. Autrement dit, on constate une reconnaissance d'un droit à l'environnement, mais celui-ci est restreint finalement... par la bonne volonté du gouvernement ! On peut alors difficilement parler d'un droit « dans un sens fort » ou d'un droit obligeant le gouvernement lui-même²². Le droit à un environnement de qualité prévu dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* ne devient sanctionnable par les tribunaux que si la preuve est faite d'une violation des conditions d'exploitation aux certificats émis ou du cadre général de la loi²³.

Il faut également noter qu'en 2006, le droit à un environnement sain a été ajouté par l'Assemblée nationale du Québec, via la *Loi sur le développement durable*, à la *Charte des droits et libertés de la personne*. L'article 46.1 de la Charte prévoit depuis lors que : « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité ». À première vue, nous serions tentés d'y voir une volonté d'accroître l'importance de la protection de l'environnement. On n'aurait certainement pas tort. Le passage où est évoqué l'expression « environnement sain et respectueux de la biodiversité²⁴ » renvoie à un concept moins facilement compatible avec la croissance économique effrénée. De plus, la place de cette disposition dans la Charte lui donne un caractère prioritaire.

C'est ainsi qu'au Québec et au Canada, des projets qui portent atteinte à la pérennité d'écosystèmes fragiles²⁵ ne sont pas conçus, aux yeux de la loi, comme étant en eux-mêmes attentatoires à un intérêt fondamental. Ils sont simplement considérés et évalués à leur mérite technique, c'est-à-dire selon leur capacité à remplir des conditions réglementaires. Il est donc permis de polluer, pour autant qu'on agisse dans les limites prévues par le certificat d'autorisation ou le règlement.

Pour nous, il s'agit de constats qui parlent d'eux-mêmes. Il appert que, selon la loi, l'environnement, contrairement aux autres intérêts fondamentaux visés par nos chartes, ne fait pas entrer en jeu les notions de respect, de dignité ou d'égalité. Nous vivons dans un monde où il est permis de jouir de sa liberté de consommer de la viande tout en voyant sa maison inondée au printemps ou brûlée en été.

Voilà où cette conception utilitaire de l'environnement, dans son intention de faire des compromis, faillit à répondre à nos besoins pratiques. La biosphère est en dérèglement et nous avons de bonnes raisons de croire qu'un certain nombre de grands pollueurs y sont pour quelque chose²⁶.

Il devient alors de moins en moins viable de faire une « balance » des intérêts environnementaux et économiques. Des compromis, d'accord, mais il faut savoir ce qu'on met en jeu ! Décider de l'avenir du Québec selon une valeur abstraite de la nature, sans tenir compte des savoirs expérientiels, par exemple, revient à passer à côté de ce que signifie vivre ensemble sur un territoire. C'est la raison pour laquelle les droits autochtones sont intrinsèquement liés à justice climatique²⁷.

Mais on se tromperait en disant que le Québec est indifférent face à la question environnementale. Contrairement à ce qu'on peut constater ailleurs, ici, les choses bougent. La manifestation du 27 septembre 2020 à Montréal, à laquelle 500 000 personnes ont participé, en est un bon exemple.

Pour les juristes et les personnes qui militent pour la protection de l'environnement, les lois environnementales constituent des leviers intéressants, auxquels s'ajoutent les recours fondés sur les troubles de voisinages. Il ne faut pas non plus négliger que le droit canadien et québécois véhicule certains concepts clés associés à une valeur inhérente de l'environnement, comme le « principe de précaution » reconnu par les instances internationales et appliqué dans différents dispositifs législatifs²⁸. De surcroît, on ne saurait amoindrir le leadership du Québec, qui se trouve présentement dans une position enviable en Amérique du Nord grâce à son initiative du marché du carbone. Son système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) permet non seulement d'œuvrer dans le sens du respect des engagements du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques, mais également de consacrer l'entièreté des fonds au financement de l'électrification de l'économie, un concept innovateur et foisonnant²⁹.

Quoi qu'il en soit, il faut se rendre à l'évidence. Nos efforts et notre bonne volonté ne sont pas suffisants. Notre progrès n'est pas en phase avec l'appel international à une bifurcation immédiate de nos moyens de production, de transport et de consommation, ni même avec nos propres cibles en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Évidemment, à lui seul, le droit ne peut pas grand-chose. Un mouvement social doit accompagner ses innovations. Mais ce n'est pas une raison de ne pas être ambitieux et de nous en tenir à des standards responsables pour l'avenir. Remarquons que les tribunaux n'ont pas daigné limiter ce type d'exploitation du territoire, lorsqu'il est question des Autochtones. En effet, dans l'affaire Nation Tsilhqot'in de 2014, la Cour suprême du Canada a décidé qu'un « titre autochtone » confère au groupe détenteur le droit d'utiliser et d'occuper de façon exclusive les terres détenues en vertu de ce titre pour diverses fins, y compris des fins non traditionnelles, dans la mesure où ces utilisations peuvent se concilier avec la nature collective et continue de l'attachement au territoire.

La Cour annonçait alors que titre collectif est détenu : non seulement pour la génération actuelle, mais pour toutes les générations futures. Cela signifie qu'il ne peut être cédé, sauf à la Couronne, ni être grevé d'une façon qui empêcherait les générations futures du groupe d'utiliser les terres et d'en jouir. Les terres ne peuvent pas non plus être aménagées ou utilisées d'une façon qui priverait de façon substantielle les générations futures de leur utilisation³⁰.

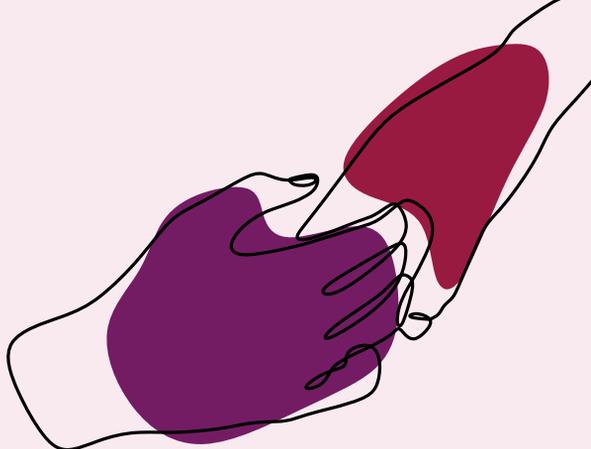
N'est-il pas incohérent que soient imposés de tels standards aux Autochtones, alors que nous ne daignons nous tenir nous-mêmes responsables pour autant ?

Notre droit sur l'environnement, dans sa conception purement technique, ne fait pas le poids aux exigences du XXI^e siècle. Nous l'avons vu en introduction, la démocratie exige que nous puissions justifier la fermeture des frontières. Or, avec la croissance prévisible de l'immigration climatique, on peut déjà présager que les solutions violentes suivront le durcissement des politiques migratoires. Voilà pourquoi il faudrait développer un droit à un environnement de qualité au sens fort.

GÉOGRAPHIE ET VIVRE ENSEMBLE

S'il y a 30 ans, la géographie s'articulait en termes d'analyse spatiale, de développement local ou de géographie culturelle, elle s'inscrit aujourd'hui dans un courant postmoderne où naît un nouveau discours qui porte le sceau du relativisme culturel et celui de la critique du rapport entre pouvoir et savoir³⁶. La géographe Anne Gilbert note que cette géographie émergente déconstruit le discours dominant pour revaloriser les discours négligés. Elle porte une attention particulière aux catégories par lesquelles la société est

pensée, rejette les dualités pour adopter une vision du monde plus dialogique, cherche à rendre compte de la complexité de la réalité et favorise un engagement plus harmonieux avec les lieux et les espace. Dans cette perspective, la question du vivre ensemble peut être envisagée à travers le prisme de cette nouvelle géographie émergente.



Développement de quartier (ethnicité et immigration)

La cohésion découlant du vivre ensemble repose d'abord et avant tout sur l'intégration des personnes immigrantes dans leur société d'accueil. Politiques d'intégration à part, l'existence d'une communauté de personnes provenant de leur pays d'origine s'avère déterminante pour assurer la continuité avec les bagages culturel et social des personnes nouvellement arrivées au Québec.

Cette continuité permet d'éviter la rupture inhérente à l'immigration qui menace l'intégration des personnes immigrantes dans leur société d'accueil³⁷. C'est à travers l'ouverture de cafés, de dépanneurs et de commerces dans certains quartiers que ces vagues d'immigrants ont apprivoisé leur société d'accueil. Dans cette mesure, ces quartiers s'inscrivent aujourd'hui dans une mémoire affective collective : ce sont les liens tissés dans cette communauté qui ont permis à des générations d'élever leurs enfants aux côtés de ceux de personnes provenant de leur pays d'origine.

Mixité sociale

Même les espaces publics qui se veulent propices à l'échange et aux rencontres ne peuvent se porter garants du vouloir de « mixité sociale » et d'« ouverture » à l'autre. Ces espaces donnent souvent lieu à une tolérance superficielle ou à une romantisation des rencontres³⁸ : le fait de côtoyer l'autre n'assure pas pour autant le vivre ensemble. Certes, cela prédispose, mais peut aussi simplement donner lieu à des « vies parallèles³⁹ », vides d'interactions significatives. L'espace public comme carrefour de rencontres qui renverse le rapport à l'altérité est un mythe⁴⁰.

D'un point de vue social et géographique, l'appropriation d'un territoire à l'usage presque exclusif d'un groupe donné est vue comme un refus de s'intégrer, voire un refus de l'autre. Or, c'est cette même communautarisation qui favorise l'intégration. La communautarisation est alors perçue comme une menace aux valeurs et à l'identité québécoise. Cette « menace » croît d'autant plus compte tenu de la prolifération des lieux de culte de ces communautés et de la visibilité des signes religieux qui franchit l'« enclave » que représente la communauté ethnique. Ce sentiment est indissociable du contexte international, mais aussi d'enjeux polarisants du contexte sociohistorique québécois comme la loi 21, la Charte des valeurs et la crise des accommodements raisonnables.

Dans cette perspective, en matière d'espaces publics, le risque est celui d'annihiler toute mémoire affective et collective au nom d'un vivre ensemble qui l'aseptise pour en faire un espace exempt d'identité, de relations, sans attachement à des repères, traditions et cultures.

¹⁰ Morton, Timothy, et Cécile Wajsbrot. *La pensée écologique*. Honfleur : Zulma, 2019, p. 163.

¹¹ Sample, Ian. « Evolution: Charles Darwin was wrong about the tree of life ». *The Guardian*, 21 janvier 2009. <https://www.theguardian.com/science/2009/jan/21/charles-darwin-evolution-species-tree-life>.

¹² Morton, Timothy. *La pensée écologique*. Honfleur : Zulma, 2019, p. 114.

¹³ Code civil du Québec, art. 898.1.

¹⁴ Massumi, Brian, et Érik Bordeleau. *Ce que les bêtes nous apprennent de la politique*. Bellevaux : Dehors, 2019.

¹⁵ Smith, J. David. « The study of animal metacognition ». *Trends in Cognitive Sciences*, vol. 13, no 9 (2009), p. 389-396.

¹⁶ Darwin, Charles. *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*. Bruxelles : Éditions Complexe, 1981, cité dans : Morton, Timothy. *La pensée écologique*. Honfleur : Zulma, 2019.

¹⁷ Darwin, Charles. *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*. Bruxelles : Éditions Complexe, 1981, cité dans : Morton, Timothy. *La pensée écologique*. Honfleur : Zulma, 2019.

¹⁸ Morton, Timothy. *La pensée écologique*. Honfleur : Zulma, 2019, p. 121-122. Voir également : Dennett, Daniel Clement. *Darwin est-il dangereux?: l'évolution et les sens de la vie*. Paris : Odile Jacob, 2000, et Fernández-Armesto, Felipe. *So you think you're human?: a brief history of humankind*. Oxford : Oxford University Press, 2009.

¹⁹ Organisation des Nations Unies. « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement », 12 août 1992. <https://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.html>

²⁰ Environnement Jeunesse c. Procureur général du Canada, 2019 QCCS 2885, la décision et portée en appel.

²¹ Loi sur la qualité de l'environnement.

- ²² Dworkin, Ronald. *Prendre les droits au sérieux*. Boston : Harvard University Press, 1995.
- ²³ Voir notamment : Les Fermes Galiman. C. Osadchuk, J.E. 2007-2076 (C.A.), requête pour autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada rejetée (14 décembre 2007, décision no 32393).
- ²⁴ Charte des droits et libertés de la personne.
- ²⁵ Voir notamment : Shields, Alexandre. « GNL Québec admet que son projet Énergie Saguenay pose un «risque» pour le béluga ». *Le Devoir*. 17 février 2020. <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/573102/energie-saguenay-gnl-quebec-admet-un-risque-pour-le-beluga>
- ²⁶ Climate Accountability Institute. « Carbon Majors: Update of Top Twenty companies 1965-2017 », 9 octobre 2019. <http://climateaccountability.org/pdf/CAI%20PressRelease%20Top20%20Oct19.pdf>
- ²⁷ Guillemette, Mélissa. « Le savoir autochtone peut-il protéger l'environnement? » *Québec Science*. 15 novembre 2018. <https://www.quebecscience.qc.ca/sciences/savoir-autochtone-protoger-environnement/>
- ²⁸ *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), L.C. 1999, c. 33, art. 2(1), al.a), art. 6 (1.1), art. 76.1 et par. 6 du Préambule. L'évaluation et le rétablissement des espèces en péril : la *Loi sur les espèces en péril*, L.C. 2002, c. 29, par. 5 du Préambule et art. 38; L'évaluation et l'enregistrement des pesticides : la *Loi sur les produits antiparasitaires*, L.C. 2002, c. 28, art. 20 (1). Voir aussi : Cadre d'application de la précaution dans un processus décisionnel scientifique en gestion du risque. Au Québec, le principe de précaution est formulé dans la *Loi sur le développement durable*, L.Q. 2006, c. 3 : Art. 6.
- ²⁹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. « Projet de loi 44 - Une étape charnière dans la réforme de la gouvernance pour électrifier notre économie et lutter contre les changements climatiques », 31 octobre 2019. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=4276>.
- ³⁰ *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*, 2014 CSC 44.
- ³¹ Paquot, Thierry. *L'espace public*. Paris : La Découverte, 2010, p. 3-9.
- ³² Gouvernement du Québec. « Itinérance ». Québec, 2019. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/itinérance/>
- ³³ Gouvernement du Québec. « Itinérance ». Québec, 2019. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/itinérance/>
- ³⁴ Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. « Comprendre l'itinérance », s. d. <http://www.rapsim.org/docs/comprendreItinerance.pdf>
- ³⁵ Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. « Comprendre l'itinérance », s. d. <http://www.rapsim.org/docs/comprendreItinerance.pdf>
- ³⁶ Gilbert, Anne. « Synthèse: La territorialité du vivre-ensemble ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no 141 (2006), p. 381-384.
- ³⁷ Ramirez-Villagra, Alfredo, et Centre Justice et foi. « Le quartier Parc-Extension : une pratique d'intégration à revisiter - Vivre Ensemble ». *Vivre ensemble*, 2017. <https://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/webzine/article/le-quartier-parc-extension-une-pratique-dintegration-a-revisiter/>
- ³⁸ Valentine, Gill. « Living with difference: reflections on geographies of encounter ». *Progress in Human Geography*, vol. 32, no 3 (2008), p. 323-337.
- ³⁹ Cantele, Ted. *Community Cohesion: A New Framework for Race and Diversity*. Londres : Palgrave Macmillan, 2008.
- ⁴⁰ Berdoulay, Vincent, Iná Castro, et Paulo C. Da Costa Gomès. « L'espace public entre mythe, imaginaire et culture ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, no 126 (2005), p. 413-428.



Thème 02 Technologies et vivre ensemble

D'après les résultats publiés en 2017 de l'*Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet* de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de branchement à Internet était de 88,2 % en 2016, et 38,5 % des personnes qui sont branchées peuvent se connecter à Internet mobile durant la même année⁴¹. La plupart des foyers non branchés justifient leur non-connexion à Internet par le fait qu'elle n'en a pas besoin. Les coûts et les dangers présentés par Internet constituent d'autres raisons évoquées pour expliquer le non-branchement. Portrait des effets des technologies sur le vivre ensemble.

Selon une étude menée en 2017, le taux de branchement à Internet est plus élevé dans des zones urbaines et plus faibles dans d'autres régions comme l'Abitibi-Témiscamingue et l'Outaouais⁴². Même si les variations sont mineures (environ sept points de pourcentage), il est possible d'identifier ici des inégalités dans la mesure où il existe une corrélation entre le taux de branchement et les caractéristiques socioéconomiques des foyers, le revenu et le niveau d'études étant des facteurs importants⁴³.

FREINS À LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À INTERNET

Le taux de branchement à Internet connaît une progression relativement constante, mais demeure plutôt stable depuis 2015, aux alentours de 90 %⁴⁴. Guy Bégin, professeur en informatique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), explique que la densité de la population est l'une des sources du problème⁴⁵. Plus précisément, desservir des personnes qui habitent des régions faiblement peuplées pose un défi technologique et économique : les technologies à notre disposition sont plus difficiles à déployer et moins efficaces dans ces endroits, et une couverture Internet totale n'est pas viable financièrement aux yeux des firmes de télécommunications⁴⁶.

Les gouvernements ont en outre un rôle à jouer dans la démocratisation d'Internet, en appuyant ou en négligeant l'importance de l'implantation du réseau dans les régions rurales.

La fracture entre les internautes et les personnes qui n'y sont pas branchées entraîne la marginalisation de certaines communautés. Prenant acte de ce phénomène, les principaux partis en lice aux élections québécoises de 2018 ont fait de l'accès à Internet une promesse électorale afin de rendre le Québec plus inclusif. Mais l'accès universel à Internet favorise-t-il le vivre ensemble ?

Internet est parfois considéré comme étant un « bien essentiel » ou un bien de « première nécessité »⁴⁷. Les personnes qui sont connectées à Internet sont avantagées en ayant accès à des produits en ligne, à des emplois, et à des plateformes sociales.

Il est important et nécessaire de rendre Internet accessible à toute la société québécoise, afin de permettre à l'ensemble de la population de profiter de cet espace public, des informations et services qui y circulent, et qu'aucune personne ne se soit exclue.

MENACES AU VIVRE ENSEMBLE PRÉSENTÉES PAR LA TECHNOLOGIE

Les bulles de filtre constituent l'une des menaces au vivre ensemble. Internet ne favorise pas nécessairement l'établissement de plateformes qui exposent à de nouvelles idées et qui façonnent à l'ouverture d'esprit, chose essentielle au vivre ensemble. Au contraire, il peut nous enfermer dans des « bulles de filtre ». Ces « bulles de filtre », ou « chambres d'écho » réfèrent au fait que les informations qui apparaissent sur nos écrans sont personnalisées en fonction de notre activité en ligne⁴⁸.

Autrement dit, basés sur l'historique de nos recherches ainsi que des pages que nous avons visitées dans le passé, les algorithmes sont construits de telle sorte qu'ils puissent filtrer des données disponibles sur Internet, en vue de nous montrer d'abord et avant tout l'information correspondant à nos préférences, nos intérêts, nos valeurs. Cette sélectivité s'avère particulièrement pratique à première vue étant donné les quantités vertigineuses de données que nous retrouvons sur Internet.

Néanmoins, un problème s'impose dans la mesure où, en raison des bulles de filtre ne présentant que de l'information qui confirme nos croyances, nous nous retrouvons immunisés contre les dissonances cognitives. Par conséquent, nous avons l'impression que nos croyances sont particulièrement fondées et consensuelles, puisque l'information que nous voyons sur nos appareils électroniques est représentative de l'ensemble de la population, alors qu'elle ne correspond qu'à un petit échantillon de personnes avec des idées semblables aux nôtres. On parle notamment de l'illusion du consensus. Ainsi, la chambre d'écho peut représenter un frein au vivre ensemble.

D'ailleurs, il est vrai que, même sans Internet, nous avons toujours été enfermés dans des bulles de filtres que forment notre culture, et la communauté dans laquelle nous sommes nés et nous grandissons. Ce qui rend les bulles de filtre plus dangereuses est que la majorité des internautes n'est pas consciente de leur existence, abstraite et difficile à concevoir et à comprendre. Ajoutons que notre sens commun nous pousse souvent à penser qu'Internet nous expose à une variété d'opinions, dont celles allant à l'encontre des nôtres, ce qui n'est pas forcément vrai, notamment dans le cas des personnes qui ne font pas un effort pour éduquer les algorithmes derrière leurs écrans et chercher activement de l'information susceptible de remettre en cause leurs valeurs.

Les réseaux sociaux ont aussi une importance dans le vivre ensemble. Plus de 8 personnes sur 10⁴⁹ au Québec utilisent les réseaux sociaux au quotidien, tels que Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.

Les réseaux sociaux ont des bienfaits positifs et permettent des interactions pertinentes entre les personnes, qui établissent de nouvelles relations sociales en apprenant à travers des articles, des documentaires, vidéos et photos partagés par des « amis ». Toutefois, le fait d'être constamment connecté sur les réseaux sociaux et de s'y sentir dépendant mène à moins d'interactions sociales réelles et directes avec les membres de notre communauté en ligne. Une préférence est ainsi donnée aux interactions virtuelles à travers les publications sur ces réseaux plutôt qu'aux conversations de vive voix.

Ajoutons que ces interactions virtuelles peuvent laisser rapidement place à des discussions et discours haineux lors d'un désaccord entre des personnes. En donnant un avis sur un réseau social et en s'affichant publiquement sur un fait, une actualité, une loi, nombreuses sont les personnes qui expriment des propos haineux et des menaces.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Québec devient incontestablement une plaque tournante de l'intelligence artificielle (IA) et des nouvelles technologies⁵⁰. Cette lancée a entre autres été propulsée par le Comité d'orientation de la grappe en intelligence artificielle, mis en place en 2017, qui a élaboré la Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle. L'objectif de cette stratégie est de placer le Québec comme acteur de premier plan dans le domaine de l'IA⁵¹.

Aujourd'hui, des milliards de dollars sont investis dans le développement de l'IA et des nouvelles technologies au Québec⁵². Cette industrie dynamique ancrée dans l'innovation a plus que jamais le potentiel d'améliorer la qualité de vie des individus. Cependant, il est essentiel de se questionner sur les répercussions de l'IA dans le secteur économique, social et politique puisqu'elles sont nombreuses et complexes, et qu'elles affectent directement le vivre ensemble.

L'IA comporte ainsi plusieurs enjeux liés au vivre ensemble. On peut par exemple penser aux risques de discrimination découlant d'un manque de représentativité des minorités dans les bases de données utilisées par les systèmes d'IA⁵³. En effet, la prise de décision automatisée par des algorithmes basés sur des données non représentatives peut potentiellement défavoriser certaines tranches de la population en raison entre autres de leur origine ethnique, de leur genre, de leur croyance religieuse ou de leur classe sociale⁵⁴.

La polémique liée à l'outil COMPAS (Correctional Offender Management Profiling for Alternative Sanction) est ainsi une illustration de ces risques⁵⁵. Cet outil d'aide à la décision utilisé par certaines cours de justice états-uniennes vise à prédire le risque de récidive criminelle chez la population incarcérée. Au cœur de la controverse, se trouve l'étude menée, en 2016, par l'organisme d'investigation ProPublica qui a conclu qu'une personne issue de la communauté afro-américaine avait deux fois plus de chances qu'une personne à la peau blanche d'être faussement identifiée comme étant à haut risque de récidive. De plus, le risque de récidive des profils caucasiens était largement sous-estimé⁵⁶.

Un autre exemple en matière de discrimination liée à l'usage de l'IA se trouve sur le marché du travail. Des systèmes d'embauche automatisés se développent et sont utilisés par certains employeurs, notamment dans l'objectif de

diminuer la subjectivité associée à l'analyse des candidatures⁵⁷. Cependant, lorsque le choix des candidats à l'embauche repose uniquement sur des algorithmes, cela présente un risque important de discriminer certains groupes sociaux sur la base de caractéristiques non associées au milieu du travail⁵⁸.

Ces quelques exemples nous confrontent aux risques liés à l'utilisation des IA et à leurs impacts négatifs potentiels sur le vivre ensemble. En conséquence, il est primordial d'utiliser avec prudence cette nouvelle technologie dans la prise de décisions impliquant des sujets humains. De plus, les recherches sur l'optimisation de l'IA doivent se poursuivre afin qu'à long terme, la prise de décision automatisée permette de pallier les préjugés et les biais cognitifs qui mènent à la discrimination, au lieu de les perpétuer ou de les renforcer.

Par ailleurs, en tant que jeunes engagés et exerçant depuis peu nos droits démocratiques, nous sommes particulièrement interpellés par les effets du numérique et de l'IA sur la démocratie, notamment en raison de leur potentiel à transformer et diffuser l'information de manière ciblée, quitte à entraîner une profonde désinformation au sein de la population. Tel que mentionné plus tôt, les algorithmes associés aux réseaux sociaux ont la capacité de créer des bulles de filtre qui peuvent non seulement menacer le vivre ensemble, mais également l'exercice démocratique lorsqu'ils favorisent l'homogénéisation de l'information consultée⁵⁹. De plus, l'IA peut être utilisé à mauvais escient afin de diffuser de l'information manipulée à destination de groupes ciblés⁶⁰. La propagande, la polarisation du discours et une menace aux droits et libertés engendrée par une mauvaise utilisation de l'IA peuvent également constituer des menaces directes à la démocratie⁶¹. L'accès pour toutes et tous à une information véridique, fiable et variée est essentiel à l'exercice démocratique. Nous souhaitons d'autant plus souligner que cela revêt une grande importance à nos yeux, la jeune génération, qui est dans un processus de développement de notre esprit critique et de construction de notre identité.

Cependant, nous souhaitons nous éloigner d'un discours pessimiste et dramatisant en soulignant que les outils numériques et l'IA revêtent également de nombreux avantages. En effet, ils peuvent permettre les débats d'idées, les échanges d'opinions et favoriser les regroupements citoyens. Ils peuvent donc structurer l'action politique, être utilisés en tant qu'outils de consultation ou de mobilisation importants. Prenons, par exemple, le mouvement #MeToo et la grande manifestation citoyenne et étudiante pour le climat, qui sont deux

mobilisations récentes qui se sont structurées en partie grâce aux réseaux sociaux. L'IA pourrait en outre permettre de détecter les fausses nouvelles et l'hypertrucage numérique et potentiellement aider à contrer les fraudes et la corruption⁶².

De plus, l'IA et les technologies de l'information et des communications peuvent permettre d'améliorer les services offerts à la population, que ce soit dans l'administration publique ou dans le secteur privé. Les applications y sont nombreuses, notamment dans les domaines de la santé⁶³, de l'emploi⁶⁴ ou encore de l'environnement⁶⁵. Cependant, l'utilisation de l'IA nécessite bien souvent l'acquisition et le partage de données personnelles.

En raison du fait que l'exercice démocratique nécessite une confiance de la population envers l'État, il est d'autant plus important, encore une fois, de s'interroger sur les risques associés à la collecte et à l'utilisation des données personnelles, entre autres par l'administration publique et les entreprises, afin de protéger la vie privée des citoyens et contrer la pente glissante vers la surveillance généralisée et l'autoritarisme⁶⁶.

Au vu de tout cela, l'IA n'est pas totalement incompatible avec une société démocratique. Il s'agit plutôt d'un outil à double tranchant dont il faut sopeser les limites et les avantages. Cela ouvre donc la porte à de nombreuses réflexions sur l'encadrement de l'utilisation de cette technologie et sur les véritables dangers des algorithmes et des systèmes intelligents.

Nous croyons à l'importance de soutenir les initiatives et les regroupements dont l'objectif est de poser un regard critique sur l'IA et l'essor des nouvelles technologies. Des réflexions sont déjà entamées pour une utilisation éthique et responsable de l'IA. Par exemple, il existe l'Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique qui se veut un espace de dialogue et de réflexion rassemblant une centaine de chercheurs universitaires⁶⁷. L'Université de Montréal s'est également dotée d'une déclaration pour un développement responsable de l'IA⁶⁸. Nous sommes sensibles à cette ouverture au dialogue et aux débats concernant les enjeux de l'IA. Nous souhaitons toutefois insister sur la pertinence de prendre en compte l'opinion de tous les groupes sociaux concernant la place et les limites de l'utilisation des technologies. Ainsi, des discussions doivent être menées non seulement avec les chercheurs universitaires, les industries et les décideurs

politiques, mais également avec les principaux concernés : les citoyennes et les citoyens, quel que soit leurs statuts social et économique.

Nous croyons également important de mettre tous les efforts en œuvre afin d’adopter un encadrement législatif du développement et de l’utilisation de l’IA. Les lois et les règlements qui seront adoptés pour l’encadrement de l’IA et des outils numériques auront un impact direct sur le vivre ensemble et nous souhaitons qu’ils soient le reflet de réflexions sociales et éthiques approfondies. Il paraît également essentiel que la notion de responsabilisation occupe une place centrale dans ce processus d’élaboration des politiques⁶⁹. Enfin, les lois et règlements devront permettre de garder un équilibre pour ne pas freiner l’innovation technologique tout en protégeant la démocratie et les droits fondamentaux de la population.

En tant que jeunes, nous sommes à la fois enthousiastes et profondément préoccupés par cette révolution technologique. Il nous semble essentiel de prendre en compte l’opinion de la jeunesse sur la question, car ce sont les jeunes d’aujourd’hui qui subiront les effets de cet essor du numérique et de l’IA dans les prochaines années. La sensibilisation sur la question de l’IA et du numérique doit être intégrée tôt dans l’éducation des jeunes, car ce sont eux les ingénieurs, les éthiciens, les politiciens, les dirigeants d’entreprises, ou plus simplement les citoyens de demain. Aiguiser l’esprit critique des jeunes du Québec par rapport à l’IA nous apparaît donc essentiel pour une utilisation et un développement responsable de l’IA dans le futur. Il va sans dire que l’IA peut être prometteuse d’un avenir meilleur, pourvu que nous nous donnions des balises claires sur son utilisation.

⁶¹ Institut de la statistique du Québec. « Près de 9 ménages sur 10 ont accès à Internet au Québec », 21 septembre 2017. <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2017/novembre/nov1721.html>

⁶² Institut de la statistique du Québec. « Près de 9 ménages sur 10 ont accès à Internet au Québec », 21 septembre 2017. <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2017/novembre/nov1721.html>

⁶³ Institut de la statistique du Québec. « Près de 9 ménages sur 10 ont accès à Internet au Québec », 21 septembre 2017. <https://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqu/communiqu-presse-2017/novembre/nov1721.html>

⁶⁴ Radio-Canada. « Un accès Internet pour tous au Québec? » *Radio-Canada*, 9 septembre 2018. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-annees-lumiere/segments/reportage/86317/science-internet-implantation-region-democratisation-realiste-technologie>

- ⁴⁵ Radio-Canada. « Un accès Internet pour tous au Québec? » *Radio-Canada*. 9 septembre 2018. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-annees-lumiere/segments/reportage/86317/science-internet-implantation-region-democratisation-realiste-technologie>
- ⁴⁶ Radio-Canada. « Un accès Internet pour tous au Québec? » *Radio-Canada*. 9 septembre 2018. <https://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/les-annees-lumiere/segments/reportage/86317/science-internet-implantation-region-democratisation-realiste-technologie>
- ⁴⁷ Commission de l'éthique en science et en technologie. « L'accès à Internet haute vitesse est-il un droit fondamental au XXI^e siècle? - Commission de l'éthique en science et en technologie », 2013. <https://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique-hebdo/eh-2018-09-21/>
- ⁴⁸ Eli Pariser. *Beware online « filter bubbles »*. Réalisé par Eli Pariser. 2011.
- ⁴⁹ Entreprises Québec. « Médias sociaux », 2019. <https://www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/marketing?g=marketing&sg=&t=s&e=466576978>
- ⁵⁰ Quirion, Rémi, et Cédric Villani. « Se préoccuper des impacts sociaux de l'intelligence artificielle ». *Le Devoir*. 14 mars 2018. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/522563/se-preoccuper-des-impacts-sociaux-de-l-intelligence-artificielle-et-du-numerique>
- ⁵¹ Comité d'orientation de la grappe en intelligence artificielle. « Le Comité d'orientation - Stratégie IA », 2020. <https://ia.quebec/le-comite-dorientation/>
- ⁵² Ministère de l'Économie et de l'Innovation. « Les investissements en intelligence artificielle », 2020. <https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/secteurs/technologies-de-linformation-et-des-communications/intelligence-artificielle/les-investissements-en-intelligence-artificielle/>
- ⁵³ Bertail, Patrice, David Bounie, Stephan Cléménçon, et Patrick Waelbroeck. « Algorithmes : biais, discrimination et équité ». Paris : Institut Mines-Télécom et Institut Carnot, 2019. <https://www.telecom-paris.fr/algorithmes-biais-discrimination-et-equite>
- ⁵⁴ Zuiderveen Borgesius, Frederik. « Discrimination, intelligence artificielle et décisions algorithmiques ». Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2018 ; Bertail, Patrice, David Bounie, Stephan Cléménçon, et Patrick Waelbroeck. « Algorithmes : biais, discrimination et équité ». Paris : Institut Mines-Télécom et Institut Carnot, 2019. <https://www.telecom-paris.fr/algorithmes-biais-discrimination-et-equite> ; Buolamwini, Joy. « Artificial Intelligence Has a Racial and Gender Bias Problem ». *Time*, 7 février 2019. <https://time.com/5520558/artificial-intelligence-racial-gender-bias/> ; Tual, Morgane. « L'intelligence artificielle reproduit aussi le sexisme et le racisme des humains ». *Le Monde*. 15 avril 2017. https://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/04/15/quand-l-intelligence-artificielle-reproduit-le-sexisme-et-le-racisme-des-humains_511646_4408996.html
- ⁵⁵ Brennan, Tim, et William Dieterich. « Correctional Offender Management Profiles for Alternative Sanctions (COMPAS) ». Dans *Handbook of Recidivism Risk/Needs Assessment Tools*, sous la direction de Jay P. Singh, Daryl G. Kroner, J. Stephen Wormith, Sarah L. Desmarais, et Zachary Hamilton, p. 49-75. Chichester : John Wiley & Sons, Ltd, 2017.
- ⁵⁶ Angwin, Julia, Jeff Larson, Surya Mattu, et Lauren Kirchner. « Machine Bias ». *ProPublica*, 23 mai 2016. <https://www.propublica.org/article/machine-bias-risk-assessments-in-criminal-sentencing>
- ⁵⁷ Upadhyay, Ashwani Kumar, et Komal Khandelwal. « Applying artificial intelligence: implications for recruitment ». *Strategic HR Review*, vol. 17, no 5 (2018), p. 255-258 ; LinkedIn Talent Solutions. « Global recruiting trends 2018 ». LinkedIn, 2018. <https://business.linkedin.com/content/dam/me/business/en-us/talent-solutions/resources/pdfs/linkedin-global-recruiting-trends-2018-en-us2.pdf>
- ⁵⁸ Meyer, David. « Amazon Reportedly Killed an AI Recruitment System Because It Couldn't Stop the Tool from Discriminating Against Women ». *Fortune*, 10 octobre 2019. <https://fortune.com/2018/10/10/amazon-ai-recruitment-bias-women-sexist/> ; Ajunwa, Ifeoma. « Beware of Automated Hiring ». *The New York Times*, 8 octobre 2019. <https://www.nytimes.com/2019/10/08/opinion/ai-hiring-discrimination.html> ; Tambe, Prasanna, Peter Cappelli, et Valery Yakubovich. « Artificial Intelligence in Human Resources Management: Challenges and a Path Forward ». *California Management Review*, vol. 61, no 4 (2019), p. 15-42.

- ⁵⁹ Zuiderveen Borgesius, Frederik, Damian Trilling, Judith Moeller, Balázs Bodó, Claes H. de Vreese, et Natali Helberger. « Should We Worry About Filter Bubbles? » *Internet Policy Review. Journal on Internet Regulation*, vol. 5, no 1 (2016). <https://ssrn.com/abstract=2758126>.
- ⁶⁰ Körner, Kevin. « Digital politics. AI, big data and the future of democracy ». Frankfurt am Main : Deutsche Bank Research, 2019. https://www.dbresearch.com/PROD/RPS_EN-PROD/PROD000000000497768/Digital_politics%3A_AI%2C_big_data_and_the_future_of_d.PDF ; Metz, Cade, et Scott Blumenthal. « How A.I. Could Be Weaponized to Spread Disinformation ». *The New York Times*, 7 juin 2019. <https://www.nytimes.com/interactive/2019/06/07/technology/ai-text-disinformation.html?mtref=undefined&assetType=REGIWALL>.
- ⁶¹ Körner, Kevin. « Digital politics. AI, big data and the future of democracy ». Frankfurt am Main : Deutsche Bank Research, 2019. https://www.dbresearch.com/PROD/RPS_EN-PROD/PROD000000000497768/Digital_politics%3A_AI%2C_big_data_and_the_future_of_d.PDF ; Helbing, Dirk, Bruno S. Frey, Gerd Gigerenzer, Ernst Hafen, Michael Hagner, Yvonne Hofstetter, Jeroen van den Hoven, Roberto V. Zicari, et Andrej Zwitter. « Will Democracy Survive Big Data and Artificial Intelligence? » *Scientific American*, 25 février 2017. <https://www.scientificamerican.com/article/will-democracy-survive-big-data-and-artificial-intelligence/>.
- ⁶² Frey, Thomas. « Will Artificial Intelligence Improve Democracy or Destroy It? - Futurist Speaker ». Futurist Speaker Thomas Frey, 2020. <https://futuristspeaker.com/artificial-intelligence/will-artificial-intelligence-improve-democracy-or-destroy-it/> ; Guera, David, et Edward J. Delp. « Deepfake Video Detection Using Recurrent Neural Networks ». Dans 2018 *15th IEEE International Conference on Advanced Video and Signal Based Surveillance (AVSS)*, p. 1-6. Auckland, New Zealand : IEEE, 2018 ; Granik, Mykhailo, Volodymyr Mesyura, et Andrii Yarovy. « Determining Fake Statements Made by Public Figures by Means of Artificial Intelligence ». Dans 2018 *IEEE 13th International Scientific and Technical Conference on Computer Sciences and Information Technologies (CSIT)*, p. 424-427. Lviv : IEEE, 2018.
- ⁶³ École de l'intelligence artificielle en santé du CHUM (ÉIAS). « Accueil », 2020. <https://eiaschum.ca/> ; Davenport, Thomas, et Davi Kalakota. « The potential for artificial intelligence in healthcare ». *Future Healthcare Journal*, vol. 6, no 2 (2019), p. 94-98.
- ⁶⁴ LinkedIn Talent Solutions. « Global recruiting trends 2018 ». LinkedIn, 2018. <https://business.64linkedin.com/content/dam/me/business/en-us/talent-solutions/resources/pdfs/linkedin-global-recruiting-trends-2018-en-us2.pdf>.
- ⁶⁵ Rolnick, David, Priya L. Donti, Lynn H. Kaack, Kelly Kochanski, Alexandre Lacoste, Kris Sankaran, Andrew Slavin Ross, et al. « Tackling Climate Change with Machine Learning ». *ArXiv:1906.05433 [cs, stat]*, 2019. <http://arxiv.org/abs/1906.05433>.
- ⁶⁶ Feldstein, Steven. « How artificial intelligence systems could threaten democracy ». *The Conversation*, 22 avril 2019. <https://theconversation.com/how-artificial-intelligence-systems-could-threaten-democracy-109698>.
- ⁶⁷ Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'IA et du numérique. « Accueil », 2020. <https://observatoire-ia.ulaval.ca/>
- ⁶⁸ « La Déclaration de Montréal en IA responsable », 2018. <https://www.declarationmontreal-iaresponsable.com/la-declaration>.
- ⁶⁹ Millar, Jason, Koichi Hori, Rebecca Finlay, Kentaro Kotsuki, et Ian Kerr. « Thème 3: Responsabilité en matière d'IA. Promouvoir une plus grande confiance de la société », 6 décembre 2018. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/133.nsf/425f69a205e4a9f48525742e00703d75/227b387599d939de8525835a0016b5ce/\\$FILE/3_Discussion_Paper_-_Accountability_in_AI_FR.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/133.nsf/425f69a205e4a9f48525742e00703d75/227b387599d939de8525835a0016b5ce/$FILE/3_Discussion_Paper_-_Accountability_in_AI_FR.pdf).

Thème 03 Culture et vivre ensemble

La question de l'identité est au cœur d'une réflexion sur la cohésion des individus d'une même société. Cette identité, tant individuelle que collective, est incontournable lorsqu'il est question de vivre ensemble puisqu'elle traite directement de notre rapport avec nous-mêmes, mais aussi de notre rapport avec les autres. En d'autres mots, elle est considérablement influencée et construite par l'environnement social avec lequel nous interagissons. Au cours des dernières années, il a été possible de constater que le « malaise identitaire⁷⁰ » abordé dans le rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles persiste. Les nombreux enjeux qui polarisent la scène d'actualité démontrent bien la fragmentation de cette identité.

IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

On ne peut échapper à une lecture de l'histoire pour comprendre la complexité et le caractère distinct de l'identité québécoise au sein de la fédération canadienne. Historiquement francophone et catholique, la population canadienne-française se distingue de par sa langue et sa religion. Se redéfinissant ensuite comme Québécoises et Québécois suite à la Révolution tranquille, la population du Québec continue aujourd'hui à affirmer son identité pour protéger ses intérêts particuliers.

Depuis que le Québec s'est ouvert à l'immigration internationale, les revendications linguistiques se sont transformés en questionnements identitaires. La question identitaire québécoise semble se complexifier même s'il ne faut pas oublier que le Québec n'a jamais été une province à composition complètement homogène.

Se définir et s'identifier à un groupe, c'est s'inclure dans un tissu social qui nous correspond et avec lequel on partage des intérêts et des valeurs communes. Mais c'est aussi exclure des personnes qui ne correspondent pas à la construction identitaire du groupe auquel on appartient. Et donc, qui est Québécoise ? Qui est Québécois ? Et quelle est la nécessité actuelle de figer dans le temps un concept qui a clairement évolué au cours des siècles ?

Identité collective

La population québécoise peut être définie de diverses manières. Par contre, ce qui la réunit ne se limite pas à une simple cohabitation sur un même territoire. Des enjeux, des valeurs et des intérêts communs lient les Québécoises, les Québécois et les rapprochent malgré leurs apparentes différences.

Le plus grand dénominateur commun des Québécoises et des Québécois est la langue française ainsi que l'histoire commune et particulière qui sont partagées par les membres de ce groupe. Cette particularité présente des défis et des opportunités. La peur d'être complètement assimilés par les anglophones qui persistent depuis la création du Canada a créé la nécessité, pour la population du Québec, de réaffirmer sa particularité. Par contre, dans ce processus, il faut être vigilant pour ne pas tomber dans la xénophobie et la peur de l'autre. Il faut également être conscient qu'intégrer de nouvelles cultures permet de réaffirmer le caractère distinct de la société québécoise.

Identité individuelle

Aujourd'hui, un peu plus de 8 millions de personnes habitent le Québec et 85,5 % de la population utilise le français comme première langue parlée⁷¹.

La société québécoise est hétérogène. Un groupe majoritaire côtoie plusieurs groupes minoritaires. Cette catégorisation des individus de la société n'est toutefois pas tout à fait exacte et représentative de la pluralité fluide qui existe dans l'identité des Québécoises et des Québécois.

L'origine ethnique ou la nationalité ne suffisent plus à définir l'identité polyphonique de la population du Québec. Il est facile de catégoriser des individus et de leur apposer des étiquettes uniques qui ne traduisent pas complètement la richesse de leur identité. Nous appartenons tous et toutes à plusieurs cercles identitaires qui s'entrecroisent : sexuel, religieux, social, générationnel.

Rôle de l'identité québécoise dans le renforcement du vivre ensemble

L'identité québécoise est un couteau à double tranchant pour le vivre ensemble. Une identité collective « se pose en s'opposant⁷² » : lorsqu'on se définit une identité, on exclut automatiquement l'autre. Cette identité a donc la prétention d'être un catalyseur du vivre ensemble, mais aussi un outil d'exclusion.

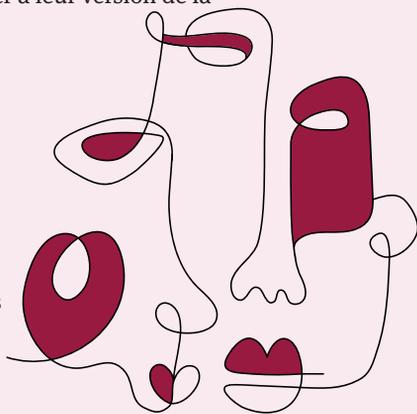
L'une des conceptions du nationalisme québécois considère qu'il n'existe qu'une manière authentique d'être Québécoise ou Québécois⁷³. Cette perception de la québécoïté semble être largement acceptée. Ce nationalisme hermétique s'est braqué en réponse aux identités plurielles qui se développent depuis plusieurs décennies. Ceux qui ne parviennent pas à entrer dans ce moule seraient une menace à la préservation d'une québécoïté idéalisée. La peur des différences, l'intolérance et l'ignorance ont vu naître une vision dangereuse pour notre vivre ensemble. Tout processus d'intégration nécessite l'ouverture de la société d'accueil à l'autre.

L'identité n'est pas un concept qui est figé dans le temps. L'identité française a donné naissance à l'identité canadienne-française, qui à son tour a donné naissance à l'identité québécoise⁷⁴. Cette constante évolution identitaire est inévitable. L'identité québécoise d'il y a 20 ans ne correspond plus au contexte actuel ; elle s'adapte et se transforme. « Toute tentative d'homogénéisation ou de purification de ladite identité [...] heurte de plein fouet la possibilité pour le Québécois de décliner son identité au pluriel⁷⁵ ».

Une redéfinition de l'identité québécoise n'implique pas sa destruction ou sa disparition. L'identité doit être perçue comme « un projet narratif⁷⁶ », c'est-à-dire une histoire composée de divers éléments qui s'écrivent et évoluent au fil des siècles. Il faut continuer de soutenir les valeurs et les intérêts qui nous sont importants, sans pour autant nier l'existence ou l'identité d'autrui. « La reconnaissance du fait qu'il existe plusieurs manières d'être Québécois(e) implique également que l'on ne demande pas à la partie de la population qui s'identifie à une langue, à une vision de l'histoire et à une projection dans l'avenir sensiblement communes de renoncer à leur version de la québécoïté⁷⁷ ». Cette acceptation mutuelle des diverses versions de l'identité québécoise soutient un véritable vivre ensemble, une véritable cohésion des citoyennes et des citoyens d'une même société.

DIVERSITÉ CULTURELLE

Au-delà de sa scène technologique et artistique, le Québec est reconnu pour sa diversité. Une région géographique qui s'est construite au fil des temps à travers différentes vagues migratoires.



Notion de culture

La culture n'est pas fixe. Elle est véhiculée et vécue différemment par chaque génération. Malgré qu'elle puisse être partagée par plusieurs membres d'une communauté et qu'elle nourrisse un sentiment d'appartenance par ce même collectif, elle est aussi individuelle.

La culture est en soi un élément évolutif qui varie dans le temps selon un contexte donné, régulant à la fois nos actions, nos pensées et notre mode de vie⁷⁸. Bien qu'elle demeure une source de référence importante, la culture ne peut rester qu'une seule hypothèse parmi tant d'autres approches pour évaluer les systèmes de valeurs et croyances d'un autre groupe⁷⁹.

Reconnaissance des sous-cultures et sous-groupes

La composition pluriethnique du Québec constitue pour certaines personnes une richesse. D'autres ajouteraient à cet effet que la diversité soulève de nombreux obstacles. La société dans laquelle nous nous retrouvons unis est traversée par diverses formes d'expressions culturelles. Il faut alors apprendre à reconnaître les nuances des sous-cultures ou sous-groupes pour développer une image plus juste des autres réalités. Au-delà de la nature ethnique ou géographique, ces groupes peuvent s'identifier à des milieux de travail, des classes sociales, des groupes d'âges et autres. Tout comme chaque métier transmet des pratiques culturelles distinctes tels que « [...] les rites d'appartenance, des signes de solidarité, des manières de se différencier des autres. Il y a une culture du monde médical, du monde juridique, une culture ouvrière, une culture rurale, etc.⁸⁰ ».

Défis en communication interculturelle

Ces différentes perspectives nous amènent à explorer et à contextualiser certains défis propres à la communication interculturelle. Intuitivement, pour faire face à une situation de choc culturel⁸¹ ou d'inconfort, se repérer à l'aide de stéréotype et de préjugés pour résoudre une problématique envisagée est la solution privilégiée. Ces processus cognitifs permettent entre autres de justifier certaines craintes et de donner sens à des idées préconçues. Ce sont des stratégies efficaces qui répondent rapidement à nos incertitudes.

Les situations de chocs peuvent aussi permettre une prise de conscience individuelle et des apprentissages⁸². Toutefois, la tendance à recourir à des

étiquettes négatives dans notre quotidien est plus récurrente. Cela a pour effet d'encourager des comportements discriminatoires et ethnocentriques. Ces comportements ont des effets plus importants chez certaines populations, plus précisément les communautés marginalisées, autochtones et racisées qui non seulement sont stigmatisées, mais qui doivent encore vivre avec les répercussions de certains types d'oppression. Ces problématiques se traduisent également dans les enjeux des inégalités et iniquités socioéconomiques.

L'usage de propos sensationnalistes pour construire et dresser le portrait de l'hors groupe est souvent accompagné par une image faussée de la réalité. L'instrumentalisation de certains aspects culturels, qu'il s'agisse des codes vestimentaires ou de la langue demeure subjective et sujette à interprétations. Il ne faut pas se limiter à son seul jugement, à ses propres lentilles, mais s'ouvrir et se poser des questions.

RÔLE DE L'ART ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES

L'art et la culture

Le marché de l'art repose sur la rareté et l'exclusivité. Cela étant, cette exclusivité s'entend non seulement en termes d'économie, mais également en termes sociaux : l'art avec un grand « A » est souvent un véhicule d'exclusion sociale. Les œuvres passent des mains d'un collectionneur à un autre, d'un coin du monde à l'autre, sans qu'elles ne soient réellement accessibles au grand public. L'art en appelle à une sensibilité intellectuelle et artistique qui parle à un public donné, qui connaît les normes sociales et valeurs qui s'inscrivent dans un milieu socioéconomique souvent bien au-delà de la classe moyenne.

Pour sa part, la culture se veut plus souple, voire plus inclusive : elle prend plusieurs formes et se véhicule à travers plusieurs médiums, d'où les difficultés que rencontrent les sociologues quant à sa définition⁸³. Elle comprend la photo, la littérature, le théâtre, mais aussi des pratiques culturelles dans leur sens large.

Aussi protéiforme soit-elle, la culture répond tout de même d'un certain élitisme en ce qui concerne le choix de ce que constitue la culture aux yeux des institutions culturelles.

Institutions culturelles

Si la culture est développée par les acteurs sociaux, indépendamment des institutions, celles-ci jouent un rôle décisif dans la sélection et le filtrage de ce que constitue la culture, tant en ce qui concerne la culture « traditionnelle » comme la peinture, le théâtre, le cinéma, la photographie ou l'artisanat que la culture immatérielle comme la musique ou l'art numérique : la dématérialisation de la culture ne fait pas obstacle à l'emprise tentaculaire des institutions culturelles. Ce travail de filtrage crée une forme de hiérarchisation qui accorde acceptabilité sociale, légitimité et valorisation de certaines pratiques culturelles⁸⁴. De ce fait, la culture s'avère une représentation de la société dominante sous le sceau de l'universalité. En pointant du doigt ce que constitue la culture, nos institutions culturelles dictent ce qui représente notre identité collective et ce que nous considérons comme légitime en tant que société.

Les institutions culturelles n'ont jamais joué un rôle d'homogénéisation. Bien au contraire, elles ont plutôt contribué à différencier l'élite des classes sociales populaires⁸⁵. Même en termes démographiques, les chiffres en disent long sur le public qui fréquente ces institutions : les personnes qui visitent la plupart des musées sont principalement blanches, instruites et professionnelles⁸⁶. En termes géographiques, les institutions culturelles jouent également un rôle de promotion et de diffusion de la culture, rôle qui permet aux régions d'avoir accès à la culture. Celle-ci demeure une représentation de la culture dominante de par le travail de sélection des institutions culturelles.

Adaptation à une culture dématérialisée

Parallèlement à la culture traditionnelle s'est développée une nouvelle forme de culture dématérialisée qui se manifeste par la prolifération des projections et de l'art immersif sur la scène culturelle. En effet, si l'ère du numérique a changé le médium dans lequel la culture est diffusée, la culture répond toujours d'un même besoin de communication et de cohésion sociale⁸⁷.

Souvent ponctuelle, voire événementielle, c'est le médium de la culture qui en empêche la possession matérielle. Dans cette mesure, la culture dématérialisée se heurte au marché de la rareté que nous évoquions plus tôt : elle valorise les reproductions d'œuvres à travers les projections et son immatérialité empêche le passage d'œuvres aux mains de différentes personnes.

Cette immatérialité confère à la culture une accessibilité qui fait en sorte que le consommateur de la culture ne se rend pas compte du fait qu'il consomme de la culture. Le consommateur se livre alors à l'exercice de filtrage qui appartenait aux institutions culturelles en matière d'art « traditionnel » dans un contexte de « société du spectacle » où la frontière entre la culture et le divertissement est tracée au crayon de plomb.

Démocratisation de la culture et nécessité de réappropriation

À partir des années 1970, les institutions culturelles se sont dotées de politiques culturelles fondées sur la démocratisation de la culture⁸⁸. Bailey, Miles et Stark qualifient la notion de démocratisation de l'art de la façon suivante : « [...] une situation dans laquelle les arts devraient être démocratiquement accessibles au plus grand nombre... d'ouvrir les arts à ceux qui n'y auraient pas normalement accès ; c'est à propos de l'amélioration de la qualité de vie d'une partie plus large de la communauté grâce à la promotion d'une appréciation et compréhension des œuvres d'art [traduction libre]⁸⁹ ».

La notion de démocratisation de la culture repose essentiellement sur deux postulats : le public doit avoir accès à l'art à l'extérieur d'une logique de marché et cette accessibilité est positive. Dans cette mesure, le milieu de l'art s'est doté de médiateurs culturels, dont le rôle est de faciliter son accès tout en « [...] respectant les principes de la création artistique⁹⁰ ». Les musées et galeries ont ouvert leurs portes dans un vouloir d'inclusion sociale. Les dons semblent être un vecteur de changement social, notamment par la mise sur pied de programmes éducatifs et de comités ayant le mandat exclusif de favoriser l'inclusion sociale⁹¹. C'est le cas du Musée des Beaux-Arts de Montréal, qui a constitué un comité consultatif sur l'art et le vivre ensemble en juillet dernier⁹².

Si la culture est l'un des paramètres qui sert à définir le vivre ensemble, nous estimons également que le rôle de la culture consiste aussi à lancer une réflexion. La culture doit être un vecteur d'éducation, d'inclusivité, de représentativité et de mémoire collective.

⁷⁰ Bouchard, Gérard, et Charles Taylor. *Fonder l'avenir: le temps de la conciliation* ; rapport. Québec : Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008.

- ⁷¹ Statistique Canada. « Recensement en bref: Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada », 2017. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.cfm>
- ⁷² Di Méo, Guy. « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace / société ». *Géocarrefour*, vol. 77, no 2 (2002), p. 175-184.
- ⁷³ Maclure, Jocelyn. « Authenticités québécoises. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité ». *Globe*, vol. 1, no 1 (2010), p. 9-35.
- ⁷⁴ Beauchemin, Jacques. « L'identité franco-québécoise d'hier à aujourd'hui : la fin des vieilles certitudes ». *Liberté*, vol. 51, no 3 (2010), p. 18-33.
- ⁷⁵ Maclure, Jocelyn. « Authenticités québécoises. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité ». *Globe*, vol. 1, no 1 (2010), p. 9-35.
- ⁷⁶ Maclure, Jocelyn. « Authenticités québécoises. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité ». *Globe*, vol. 1, no 1 (2010), p. 9-35.
- ⁷⁷ Maclure, Jocelyn. « Authenticités québécoises. Le Québec et la fragmentation contemporaine de l'identité ». *Globe*, vol. 1, no 1 (2010), p. 9-35.
- ⁷⁸ Barrette, Christian, Édith Gaudet, et Denyse Lemay. *Guide de communication interculturelle*. Saint-Laurent : ERPI, 1996, p. 26.
- ⁷⁹ Cours « SVS 2105 : Travail social et interculturalité », Université de Montréal, 2019
- ⁸⁰ Cours « PPL 3040 : Communication interculturelle », Université de Montréal, 2020.
- ⁸¹ Cohen-Emerique, Margalit. « Choc culturel et relations interculturelles dans la pratique des intervenants sociaux ». *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, vol. 2 (1984), p. 183-218.
- ⁸² Cours « PPL 3040 : Communication interculturelle », Université de Montréal, 2020.
- ⁸³ Passeron, Jean-Claude. « Consommation et réception de la culture. La démocratisation des publics ». Dans *Le(s) public(s) de la culture*, p. 361-390. Académique. Paris : Presses de Sciences Po, 2003.
- ⁸⁴ Desouches, Olivier. « La culture : un bilan sociologique ». *Idées économiques et sociales*, vol. 175, no 1 (2014), p. 53-60.
- ⁸⁵ Bennett, Tony. *The birth of the museum: history, theory, politics*. London ; New York : Routledge, 1995.
- ⁸⁶ Davidson, Lee, et Pamela Sibley. « Audiences at the “New” Museum: Visitor Commitment, Diversity and Leisure at the Museum of New Zealand Te Papa Tongarewa ». *Visitor Studies*, vol. 14, no 2 (2011), p. 176-194.
- ⁸⁷ Geddes, Brian. « Art's Importance to Society Should Not Be Ignored ». *ART + marketing*, 26 octobre 2016. <https://artplusemarketing.com/arts-importance-to-society-should-not-be-ignored-39ea27eb8255>.
- ⁸⁸ Looseley, David. « The development of a social exclusion agenda in French cultural policy ». *Cultural Trends*, vol. 13, no 2 (2004), p. 15-27.
- ⁸⁹ Bailey, Christopher, Steven Miles, et Peter Stark. « Culture-led urban regeneration and the revitalisation of identities in newcastle, gateshead and the north east of england ». *International Journal of Cultural Policy*, vol. 10, no 1 (2004), p. 47-65.
- ⁹⁰ Viollet, Marion. « Between cultural democratization and the preservation of artistic integrity : constructing cultural mediation for contemporary art ». *Politiques de la culture*, 23 juin 2014. <https://chmcc.hypotheses.org/958>.
- ⁹¹ Booth, Kate. « The Democratization of Art: A Contextual Approach ». *Visitor Studies*, vol. 17, n° 2 (2014), p. 207-221.
- ⁹² Booth, Kate. « The Democratization of Art: A Contextual Approach ». *Visitor Studies*, vol. 17, n° 2 (2014), p. 207-221.

Mots de la fin

Pour renforcer le vivre ensemble, ayons le courage, l'humilité et l'intégrité d'écouter l'autre et de valider l'expérience et la réalité de tout un chacun. Chaque voix est unique et mérite d'être entendue afin de vivre dans un Québec uni. La richesse de notre province sur les territoires autochtones est sa diversité.

– Camille Garon

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de motivation que je me suis impliquée dans ce processus. J'en ressors avec beaucoup de fierté, mais surtout, avec beaucoup d'admiration et de reconnaissance pour l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai pu mener ce projet à terme. Pour moi, la notion de vivre ensemble implique inmanquablement de souligner l'apport de tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration d'une réalisation commune.

J'aimerais tout d'abord remercier mes neuf collègues qui ont personnellement contribué à nourrir ma réflexion sur le vivre ensemble. Ils ont fait en sorte que cette expérience soit des plus enrichissantes et agréables.

Merci à l'INM, et particulièrement à Sami Ghzala et Nicolas Vazeille qui ont su jeter un œil attentif et critique à nos travaux tout au long du processus. Merci de permettre aux jeunes de faire entendre leurs voix, de nous offrir cet espace de réflexion, et d'encourager l'implication de la jeunesse et la participation citoyenne sous toutes ses formes.

Merci à Moridja Kitenge Banza et au Musée des beaux-arts de Montréal de nous avoir reçus tout au long de cette démarche, et de nous avoir permis d'intégrer l'art et la culture à nos réflexions.

Merci à Michel Seymour et Rachida Azdouz qui ont donné le tout premier élan à nos réflexions.

Merci à Dorothy Alexandre et Casadel, qui nous ont donné les outils nous permettant de transmettre notre message avec cœur et professionnalisme.

– Amandine Gagnon-Hébert

En feuilletant ces quelques pages de réflexion sur des sujets en apparence éclatés, on serait tenté de conclure que cet avis n'est pas une oeuvre, mais bien seulement une collection de fragments de pensée. Toute chose considérée, le vivre ensemble n'existerait pas, faute de définition unanime. Rien de plus faux. Au-delà de sa forme écrite — elle, oui, achevée —, cet avis n'est pas privilégié par sa mise sur papier. Car le vivre ensemble est un acte créatif qui se projette au-delà de celle-ci. Sa subdivision en thèmes divers dégage la riche texture de son corps qu'aucun trait conclusif ne saurait épouser.

En bref, cet avis est une invitation à poser les yeux sur les jeunes. Suivez leurs regards. Vous n'y trouverez peut-être pas le feu qui les anime, mais au moins vous vous projetterez, avec eux, n'est-ce que pour un instant, dans l'avenir. Le vivre ensemble est une oeuvre qui prend forme à l'enchevêtrement des générations.

*Je cite pour terminer le philosophe Giorgio Agamben, qui dans *Le feu et le récit* appelle à la réflexion sur ce qui suivra l'oeuvre. Il dit: « Si cela est vrai, si chaque oeuvre est essentiellement fragment, il devient licite de parler non seulement d'un "avant", mais encore d'un après le livre, tout aussi problématique, mais encore moins étudié que celui-là ».*

– Vicente Guzman Barra

Pour se rapprocher de l'idéal du vivre ensemble, il ne suffit pas que seuls les gouvernements mettent en place un système facilitant la cohésion sociale ou que seuls les citoyens s'ouvrent aux différences : la célébration de la diversité requiert l'implication autant des institutions que des individus.

– Quynh Huynh

*Ne m'accepte pas. Ne m'aime pas. Ne me côtoie pas. C'est ton choix.
Mais me respecter. C'est ton devoir.
Le respect est le fondement du vivre ensemble.*

– Marwa Khanafer

Je me suis embarquée dans ce projet parce que j'en avais marre d'entendre un terme aussi fourre-tout que « vivre ensemble » alimenter le discours public. J'en avais marre qu'on mette sur pied des politiques publiques et qu'on justifie des prises de position inconséquentes au nom d'un vivre ensemble universel et immuable qui semble faire consensus auprès de je-ne-sais-quoi. J'en avais marre qu'on utilise ce terme tant pour bâtir que pour démolir des frontières.

Mais au fil de notre réflexion, j'ai réalisé que c'était un concept qui ne pouvait pas être cloisonné par la sémantique. Le vivre ensemble, c'est devenu pour moi 10 têtes qui s'écoutent, qui réfléchissent et expriment leurs pensées mi-achevées pour construire en d'autres, l'un sur l'autre. Je n'en sais rien, mais j'ai l'impression que c'est peut-être ça, le vivre ensemble.

– Kayley Laura Lata

Dans mon sang coulent les séquelles d'une société où l'échec du vivre ensemble a tué mes proches, forcé mes parents à quitter leur pays, divisé une population qui longtemps se croyait à l'abri de tels conflits. J'ai mal, je souffre, mais j'ai foi. J'ai foi que les mots de cet avis permettent d'éviter que davantage d'âmes ne portent le fardeau de telles séquelles. J'ai foi en un Québec inclusif, où chaque âme sera considérée à juste titre et où plus personne ne sera délaissé. J'ai foi en la voix des jeunes, elle portera.

– Jovana Mojovic

*Ce monde trop grand
Qu'on cherche tous à comprendre
Pour finir par s'entendre
Si seulement on prêtait l'ouïe et l'œil plus souvent
Au lieu de se laisser envahir par ses paroles
L'univers cesserait d'être complexe pour tous*

*Cette quête immense
Qui nous unit et nous sépare en même temps
Cette crainte plus forte que nous
Le jour où l'amour nous prend dans ses bras
Elle disparaîtra en un seul coup*

*Comme une flamme
Déguisée en fureur et en haine
Elle n'est que nourrie par l'angoisse et la peine
Et libérée en présence de paix*

*Peut-être la maison de nos rêves
N'a jamais été ce château au bord du fleuve
Mais bien se retrouver soi-même chez l'autre
Et c'est beau de rêver pour un vivre ensemble
Quand trop de fois nous sommes distraits
Par nos propres réalités.*

– Bao-Vy Nguyen

*To be able to embrace oneself
Without feeling endangered by the Other
The great power of togetherness*

*Le pouvoir de lier des peuples
Le pouvoir d'en diviser*

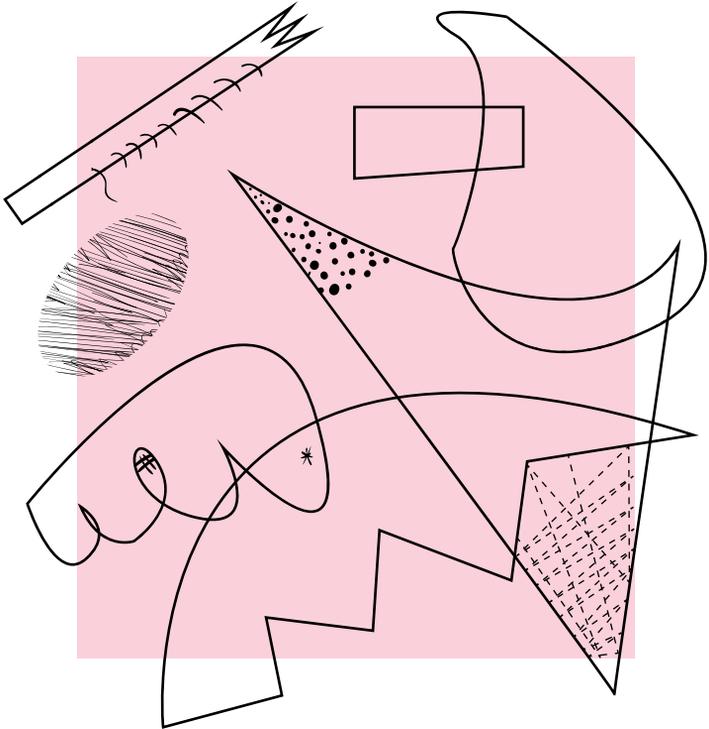
The Other is who I choose him to be

– Amélia Souffrant

Le vivre ensemble c'est un état d'esprit, une démarche personnelle et une dynamique de groupe. Il n'a rien d'évident, mais il ne peut que bénéficier à toute la société, en ce sens, il est aussi une démarche pédagogique.

« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » – Antoine de Saint-Exupéry

– Zied Touzani



AVIS JEUNESSE :

REGARDS SUR LE VIVRE ENSEMBLE

INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique.
